

# Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

## Informations déclarant

---

Nom Prénom GENEVET Audrey  
Adresse mail a.genevet@atescotes.fr

## Informations entreprise/UES

---

Structure Entreprise  
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus  
Raison sociale A TES COTES  
Siren 783604424  
Code NAF 88.91A - Accueil de jeunes enfants  
Adresse 50 RUE DU JEU DE MAIL 59140 DUNKERQUE

## Informations calcul et période de référence

---

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2023  
Date de fin de la période de référence 31/12/2023  
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 211

## Indicateur relatif à l'écart de rémunération

---

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle  
Résultat final en % 1.8  
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes  
Nombre de points obtenus 38

## Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

---

Résultat final en % 3.3  
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes  
Nombre de points obtenus 10

# Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

## Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

---

|  |        |
|--|--------|
| Résultat final en %                              | 0.5    |
| Population envers laquelle l'écart est favorable | Hommes |
| Nombre de points obtenus                         | 15     |

## Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

---

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Résultat final en %      | 100 |
| Nombre de points obtenus | 15  |

## Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

---

|  |        |
|--|--------|
| Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté | 3      |
| Sexe des salariés sur-représentés                      | Femmes |
| Nombre de points obtenus                               | 5      |

## Niveau de résultat global

---

|   |     |
|---|-----|
| Total de points obtenus                       | 83  |
| Nombre de points maximum pouvant être obtenus | 100 |
| Résultat final sur 100 points                 | 83  |

## Publication des résultats obtenus

---

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Date de publication          | 23/02/2024   |
| Site Internet de publication | <a href="http://www.atescotes.fr">www.atescotes.fr</a> |

# Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

## Objectifs de progression

---

### Objectif Indicateur écart de rémunération

Le système de classification n'opère pas de distinction de rémunération selon le sexe

### Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Dès 2024, le système de classification est revu et chaque salarié bénéficiera d'une augmentation individuelle au titre de l'ancienneté et pourra bénéficier également de points au titre des compétences en fonction de son positionnement dans le palier

### Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

l'Association n'applique pas de critère discriminant au niveau du sexe à l'embauche mais les métiers restent fortement féminisés. L'Association continuera à étudier l'ensemble des candidatures reçues sans distinction de sexe.

**Date de publication des objectifs**

23/02/2024